

Débat national sur l'école

Lycée agricole Olivier de Serres de Quétigny

Le débat au lycée agricole de Quétigny s'est déroulé au cours de deux réunions qui a réuni une moyenne de 14 personnes soit 24 professeurs, deux élèves et deux parents.

Cette faible participation traduit selon les participants, la réticence de l'ensemble des membres de la communauté éducative vis-à-vis du débat proposé. Plusieurs participants se demandent d'ailleurs si leur travail sera pris en compte.

Le groupe de travail qui a préparé le débat a souhaité qu'une question par chapitre puisse être traitée. C'est pourquoi ont été mises en débat la question numéro cinq, la question numéro 12, et la question numéro 21.

Sur les trois heures consacrées à l'analyse ces trois thématiques, le plus long temps a été occupé par le débat sur la question numéro cinq concernant les contenus de formation.

QUESTION 05

Les interrogations ont porté dans un premier temps sur les **matières fondamentales**. Sur ce point, il a été rappelé que la **maîtrise du français oral et écrit** ainsi que les **outils mathématiques de base** restent le socle sur lequel peut se construire l'enseignement à l'entrée du lycée. En ce qui concerne les autres disciplines le débat sur leur éventuelle hiérarchie n'a pu aboutir à des conclusions. Toutefois, on fait le constat que, si au sein du lycée, durant les cursus suivis par les élèves, les différentes disciplines sont considérées par les équipes enseignantes comme aussi importantes les unes que les autres (elles ne sont pas coefficientées par exemple), les examens et concours auxquels ces cursus préparent attribuent à ces disciplines des poids différents ou même en éliminent certaines.

Plutôt que de débattre de l'utilité respective des diverses disciplines, les participants ont introduit l'idée que la construction des connaissances devait beaucoup plus être posée en termes d'**intégration** qu'en terme d'accumulation.

Pour raisonner cette problématique il conviendrait de toujours rapporter les apprentissages, quels qu'ils soient, aux **objectifs finaux de la formation** (faire réussir l'élève l'examen ou le concours **et** contribuer à la formation dite "personnelle" de celui-ci). On avance ainsi que plus qu'un problème de matière fondamentale la question serait plutôt la suivante : au lycée, quel adulte s'agit-il de construire ou plutôt **comment permettre aux adolescents de se construire eux-mêmes?**

La réflexion sur un socle commun est bien celle d'une **ARTICULATION entre connaissances,**

compétences et règles de comportement. Pour leur donner véritablement sens, il faut considérer ces trois finalités de formation comme un ensemble indissociable. Ainsi traiter des connaissances, que ce soit en général ou dans une discipline particulière, sans se préoccuper des compétences que la maîtrise de celles-ci va permettre de construire, ne peut aboutir qu'à un débat stérile sur les contenus. De même, méconnaître que, ce que de façon très générale on peut appeler les règles de comportement, c'est-à-dire les **attitudes**, les réactions, les **engagements vis-à-vis des autres** mais aussi **vis-à-vis des problèmes** que l'on a à traiter, trouve des appuis nécessaires et fondamentaux dans la maîtrise de connaissances et de savoir-faire. Ces problèmes sont ceux posés dans le cadre des apprentissages scolaires mais aussi ceux que l'on rencontre dans les situations professionnelles et sociales. Cette intégration de ces trois dimensions du savoir est particulièrement nécessaire dans un lycée agricole.

Les participants au débat, les parents en particulier, insistent sur les spécificités positives, de ce point de vue, de l'organisation et du fonctionnement du lycée agricole. Ils citent les stages d'accueil des élèves (hors lycée) en début de cursus, la mobilisation systématique de lieux de formation autres que la classe et qui ne se réduisent pas à des lieux de simple visite, les stages en entreprise, les liens avec l'exploitation annexée à l'établissement comme lieu de formation mais aussi comme fournisseur de viande de qualité servie au restaurant scolaire, l'animation socio-culturelle. la confiance accordée aux élèves dans l'utilisation autonome du matériel pédagogique, même coûteux et fragile (par exemple des appareils photographiques).

Les participants au débat considèrent qu'il est aussi indispensable de poser le problème du socle commun en y intégrant le développement de l'esprit critique de l'**autonomie** et de la curiosité des élèves.

Un participant avance l'idée que la **pédagogie du projet** pourrait contribuer fortement à la fois à intégrer les diverses finalités de la formation (les 3 "contenus" énumérés dans la question) et **favoriser l'engagement des élèves dans leur formation.**

En fin de compte ce qui est en cause c'est peut-être **plus la structuration de la connaissance, que le détail de ses contenus.** La rédaction des programmes ne prend que bien peu en compte cette nécessité. Les programmes de l'enseignement agricole, depuis vingt ans ont mis en œuvre certaines modalités visant à satisfaire cette exigence. C'est en particulier la structuration des programmes en modules pluridisciplinaires et l'énoncé pour chaque module d'objectifs généraux déclinés ensuite de façon opérationnelle. Néanmoins on ne peut que constater que les pratiques enseignantes restent encore majoritairement disciplinaires.

QUESTION 21

La seconde question traitée a été celle concernant les **métiers de l'école.** Un assez long débat a concerné le **travail des surveillants et des CPE.** Les métiers qu'ils exercent doivent être considérés comme particulièrement importants. Tous les participants ont déploré les actuelles mesures qui sont interprétées comme une volonté de les redéfinir dans une logique strictement comptable. Les fonctions

des surveillants ont été précisées : **fonction d'animation, fonction de médiation, fonction d'écoute**. Cette fonction d'écoute ne peut en aucun cas relever d'une mission thérapeutique. Cela ne relève pas de la compétence des personnels d'éducation, ni de celle des personnels enseignants. Ce qui est proposé c'est que, dans leur formation ils acquièrent les compétences nécessaires pour distinguer les besoins de formations d'un élève et ses éventuels besoins d'aide psychologique. Dans ce travail de repérage des difficultés et d'orientation éventuellement vers d'autres dispositifs et d'autres professionnels, le rôle de **l'infirmière** est central. Les participants se félicitent du fait qu'une infirmière soit présente dans le lycée. Ils demandent qu'il en aille de même dans tous les établissements scolaires.

De nombreux échanges ont concerné la "**fonction de répression**". Les surveillants et les CPE ont dans leur mission celle de faire respecter le règlement interne de l'établissement de même que les règles nécessaires de savoir-vivre. Mais il serait particulièrement dangereux de limiter le travail de ces personnels à cette fonction. Dans un établissement comportant un **internat**, ils jouent, un **rôle central** dans le processus éducatif.

Il est constaté que le lien entre les activités du personnel éducatif, les activités du personnel d'enseignement et celles de l'infirmière est encore insuffisant.

En ce qui concerne les **enseignants** il a été affirmé avec force qu'on ne saurait limiter leurs fonctions et leurs compétences à la **maîtrise de leur discipline**, ni même à la maîtrise de la **didactique de celle-ci**. Une autre compétence et une vertu sont constitutives de leur métier : une **compétence d'ordre relationnel** sur laquelle se construit la relation pédagogique , la relation d'aide et une **vertu d'exemplarité**. Sans être un être de perfection, l'enseignant doit faire preuve, dans ses activités au sein de l'établissement scolaire, des compétences et règles de comportement qu'il doit exiger de ses élèves.

Les métiers de l'école ne sont sans doute **pas des métiers réductibles à une simple technicité**. Sur la proposition d'un élève, chacun s'accorde à reconnaître que la formation est aussi affaire de **passion**. Les élèves souhaitent que tous les enseignants soient passionnés...et tous les enseignants souhaitent que tous les élèves témoignent de la motivation nécessaire dans leurs études. Plusieurs enseignants font remarquer que la dégradation des conditions matérielles d'exercice de leur métier rend cet engagement plus difficile (heures supplémentaires non rétribuées, remboursement de frais de stage de formation continue aléatoire, etc).

La **nécessité de la formation continue de tous les personnels** a été réaffirmée comme une exigence. A l'heure actuelle, elle est menacée de disparition dans l'enseignement agricole alors que ce fut pendant longtemps un de ses points forts. Concernant ses modalités, il est proposé qu'elle prenne appui sur **l'analyse des pratiques des acteurs**, ce qui permettrait, entre autres, de prendre en compte le travail en équipe plutôt que de juxtaposer des actions individuelles.

En ce qui concerne la **formation initiale des enseignants**, pour celles et ceux qui en ont bénéficié, elle reste **insuffisante**, en particulier en ce qui concerne tout ce qui ne relève pas strictement de leur discipline. De plus, on constate que depuis quelques années, **la majorité des recrutés**, l'étant par des voies diverses de titularisation après une période d'exercice en tant que contractuels, ne bénéficie que d'une **formation extrêmement réduite. Cet état de fait paraît inacceptable**.

Faute de temps, nous n'avons pu débattre de la place, des rôles et des compétences souhaitables des **ATOSS** et des **Ingénieurs-formateurs** présents dans tous les lycées agricoles.

QUESTION 12

La question N° 12 concernant le **rôle des parents et partenaires de l'école** a malheureusement été traitée rapidement.

Le constat est fait d'une relation insuffisante entre les parents et l'ensemble des personnels du lycée.

Quelques débuts d'explication sont avancés :

Du côté des parents :

un problème de "motivation" parfois, les parents faisant totalement confiance (trop?) au système éducatif pour s'occuper de la formation de leurs enfants ;

certains préjugés sur le système éducatif et ses personnels (pour certains encore considérés comme inaccessibles) ;

une méconnaissance du système éducatif.

Du côté du système éducatif, de l'établissement :

Un traitement trop impersonnel de l'organisation de l'interface parents/personnels.

Deux propositions :

- que dans chaque établissement existe **un ou des lieux permettant d'accueillir les parents dans des conditions décentes** ;
- que la plus extrême attention soit portée aux **horaires de rencontre avec les parents**, sans avoir peur de multiplier les créneaux horaires proposés.

L'animateur + 3 participants